

Réunion du 03 décembre 2018

Présents :

Sophie Carencio
Frédérique Claudot
Jean-Pierre Finance
André Guyaux
Michelle Hadchouel
Sylvestre Huet
Michèle Leduc
Line Le Gall
Olivier Le Gall
Matthieu Noucher
Romain Pierronnet
Stéphanie Ruphy

Invités :

Joëlle Alnot (directrice de l'OFIS)
Michel Cosnard (président du Hcéres)

L'OFIS : situation générale, recrutements, etc.

Outre la directrice, deux postes ont été pourvus en 2018. Il en reste deux à pourvoir : un chargé de mission à temps plein (mobilité interne ou CDD) et un poste de conseiller scientifique à temps partiel (détachement d'un établissement d'enseignement supérieur ou de recherche).

Le Guide des procédures du ResInt est finalisé et actuellement soumis à approbation dans le réseau. L'OFIS contribuera à sa diffusion : sa licence CC-BY-NC-SA le permet.

L'OFIS accueillera en 2019 une session de « *mutual learning exercise* » (MLE) de la commission européenne. Il faut noter que les collègues de la MLE estiment que la base de cas prévue dans la feuille de route peut être sensible au regard de l'anonymat des personnes : l'OFIS devrait donc demander conseil à la CNIL.

La cartographie des formations est en cours, avec l'aide de la coordination nationale des programmes doctoraux.

La directrice de l'OFIS a approché les directeurs des départements d'évaluation pour un retour d'expérience de la dimension « intégrité » dans l'évaluation, concernant la vague D. À noter : le Hcéres vient de communiquer sur la diversité des critères d'évaluation.

L'OFIS est sollicité pour participer à de nombreux séminaires.

La conception du nouveau site web du Hcéres a pris du retard, pour des raisons indépendantes de l'OFIS ; il devrait toutefois être en ligne au printemps 2019. Il comportera un espace institutionnel sur l'OFIS en tant que département Hcéres, et un espace thématique sur l'intégrité scientifique (voir compte-rendu de la réunion du 4 septembre).

Le CoFIS :

Règlement intérieur

Le groupe de travail dédié fait état de la progression de l'écriture du règlement intérieur du Conseil. Plusieurs principes sont discutés et devraient figurer dans le règlement intérieur *in fine* :

- Même sollicité du fait de sa qualité de membre, personne sauf le président ne peut s'exprimer au nom du CoFIS sauf mandat pour le faire.
- Le président informe les membres du Conseil des sollicitations qu'il reçoit à ce titre.
- Principes de décision collective : quorum à 70%, vote à la majorité qualifiée de 70%, expression des avis dits « dissidents », utilisation possible des moyens électroniques pour discuter ou voter, vote en séance à main levée sauf si un membre souhaite un vote à bulletin secret (notamment sur les questions nominatives).

Mandats des membres

Les membres du CoFIS ont été nommés pour 4 ans. Pour éviter de devoir renouveler l'ensemble du Conseil en une seule fois fin 2021 puis tous les 4 ans, il est proposé de procéder à un renouvellement partiel fin 2019. Ce point sera finalisé courant 2019.

Blog

Le principe est rappelé de l'ouverture d'un blog animé par le CoFIS, dédié à l'intégrité scientifique, complémentaire des espaces dédiés sur le site institutionnel du Hcéres. Une trame sera proposée au CoFIS avant décision d'ouverture. Ce blog sera déployé dans un premier temps de manière expérimentale, notamment afin d'éprouver sa bonne articulation avec les espaces dédiés du site Hcéres. Le Président du CoFIS sera le responsable de la publication de ce blog.

Suite de la feuille de route, et notamment priorisation et répartition des actions

La feuille de route préparée depuis juin par le CoFIS a été présentée aux signataires de la charte le 23 octobre. Depuis, elle a été soumise à leurs commentaires et suggestions par correspondance. Peu de commentaires ont été reçus. Ils sont pris en compte puis la feuille

de route est validée (vote à l'unanimité). Dans la suite de ce compte-rendu, dans un souci de concision, les actions de la feuille de route sont désignées par leur seul numéro.

Il est convenu de la diffuser via l'OFIS en l'associant à une forme plus « communicante » rappelant comment elle a été produite, et son esprit général.

Plusieurs Actions 2019 sont prises en charge par un à quatre membres du CoFIS chacune, soit directement soit comme référents auprès de l'équipe de l'OFIS qui elle-même fait l'interface avec d'autres acteurs dans les établissements. Il s'agit des Actions #01, #03, #08, #11, (#12, #15 & #16) et #17.

Colloque « Intégrité et Science Ouverte »

L'Action #12 vise à reprendre, sous égide de l'OFIS, le cycle annuel de colloques initié à Bordeaux 2016 puis Nancy 2017. L'Action #15 propose que le premier de cette reprise de cycle soit consacré, dès ce printemps, aux liens entre Intégrité Scientifique et Science Ouverte. Il est proposé d'organiser ce colloque au printemps, en lien avec Polethis (Université Paris-Saclay).

La discussion amène le Conseil à souhaiter :

- Affirmer plus nettement l'organisation par l'OFIS, le CoSO et la CPU, même si l'ancrage local passe par un partenaire local.
- Consacrer non pas un, mais deux colloques à la question de l'intégrité en lien avec l'ouverture de la science :
 - Un premier, au printemps 2019, sur les données et les publications ; il conduira à la rédaction « d'une note prospective sur les enjeux d'intégrité scientifique dans l'ouverture des données, protocoles et publications de recherche » (Action #16) ;
 - Un second, à l'automne 2019 ou au printemps 2020, sur les sciences citoyennes et participatives ; il sera précédé d'un travail de bibliographie (publications et littérature grise) d'enquête « pour dresser un panorama de la prise en compte des questions d'Intégrité Scientifique dans les projets de sciences participatives et citoyennes » (Action #17).

Ce travail nécessitera de bénéficier des ressources et de l'expertise nécessaires au sein de l'équipe de l'OFIS. Notamment, c'est le cas pour le travail d'enquête qui nécessite des compétences particulières. Le Conseil note qu'un des deux postes de chargés de mission qui ont été prévus par le Hcéres reste à pourvoir (voir ci-dessus).

Modalités de préparation, validation et diffusion des produits du CoFIS

Le CoFIS peut s'exprimer selon quatre finalités différentes, associées à des modalités éventuellement différentes :

- En réponse à des questions précises, posées par des individus ou des institutions : l'expression du CoFIS n'entre pas dans les considérations individuelles, mais s'attache aux aspects génériques ;
- Sur des sujets génériques émergeant de ses propres activités et travaux, sous différentes formes (en particulier des notes d'expression ou des billets de blog) ;
- Dans le cadre d'un dialogue avec des institutions, éventuellement à l'initiative de l'OFIS/CoFIS ;
- Dans son rapport annuel.

Préparation de la rencontre avec le collège de déontologie

Joëlle Alnot et Olivier Le Gall rencontreront le collège de déontologie à sa réunion de janvier, pour faire des propositions d'articulation entre les activités des deux instances. Quelques éléments sont discutés, pour constituer le point de départ de cet échange. Pour mémoire, la 1^{ère} rencontre avec le président du collège avait eu lieu début juillet.

Dates et horaires des prochaines réunions

Les dates des réunions de 2019 (Mars, Juin, Septembre et Décembre) seront prochainement déterminées par questionnaire électronique. Il est décidé de tenir ces réunions sur les plages 10h-17h.